

Les observatoires – séance n°7

Mardi 02 mars 2021

20h00 en visioconférence

OBJECTIFS

- comprendre ce qu'est un observatoire
- comprendre l'intérêt de l'outil dans le suivi de la rivière

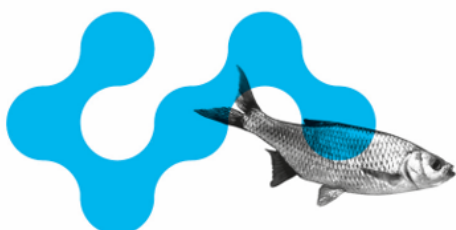
PROGRAMME

Comment suivre les problématiques qui touchent la rivière ? Qu'est-ce qu'un observatoire ? Quel est l'intérêt ? Quel est le cadre réglementaire ? Quels sont les observatoires développés dans le bassin versant des Usse ?

Le territoire du bassin versant présente une fragilité dans la ressource en eau mais la qualité et la vie piscicole sont également des éléments à prendre en compte. Le suivi de ces éléments permet d'apporter des informations sur l'état de la rivière.

Après avoir défini ce qu'est un observatoire, rappeler les notions de réglementations, la présentation exposera les différents observatoires appliqués sur le bassin versant des Usse et qui peuvent aider à comprendre les différentes problématiques rencontrées.

Mot clés : Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE), Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), indicateurs/bioindicateurs, état écologique, état chimique, vie piscicole, réservoir biologique, eutrophisation



MODALITES DE PARTICIPATION

Cette séance est ouverte aux élu(e)s titulaires et suppléant(e)s du Syndicat de Rivières les Usse, aux Présidents, Vice-Présidents à l'environnement, aux DGS et techniciens référents des intercommunalités membres du Syndicat de Rivières.

En amont de la séance, les auditeurs ont la possibilité de poser des questions par email sur la thématique de la séance. Ce mail est à adresser à l'agent du Syndicat en charge de l'animation de la séance (cf document en annexe).

Pour davantage de facilité logistique, suivi..., il est souhaitable que les personnes désireuses de suivre la séance d'information adressent **un mail au préalable à l'agent du Syndicat en charge de l'animation de la séance** (cf document en annexe).

ASSISTER A LA CONFERENCE

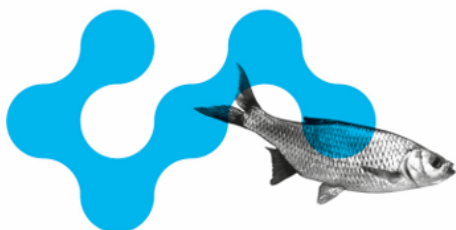
L'outil utilisé par le Syndicat de Rivières les Usse pour la tenue de visioconférence est K-meet.

Cet outil repose sur des échanges à travers le web. Il n'y a donc pas besoin d'installer un logiciel sur votre ordinateur, ni de créer un compte. Tout se passe depuis le navigateur web. KMeet est une application développée par Infomaniak et les serveurs sont sécurisés en Suisse.

1-Prérequis :

- Disposer d'un ordinateur avec microphone externe et une caméra (si possible)
- Utiliser un casque ou des oreillettes pour éviter les échos
- Disposer d'une connexion Internet avec un débit important, le mieux étant la fibre ou la 4G. Une connexion internet par câble Ethernet (en filaire) est préférable ou WIFI ou un partage de connexion avec un smartphone
- Pour KMeet, le navigateur web à utiliser de manière préférentielle est GOOGLE CHROME (recommandation d'Infomaniak).

2-Préparation :



- Evitez d'autres usages concurrents de votre connexion Internet. En particulier, assurez-vous que : votre boîtier (box) TV est éteint et que personne n'utilise simultanément votre connexion Internet pour regarder une vidéo en ligne, jouer à un jeu en ligne ou transférer des fichiers (effectuer des téléchargements).
- Si votre appareil est ancien ou peu puissant, fermez toutes les autres logiciels et tous les autres onglets de votre navigateur web. Durant la réunion, surveillez toute surchauffe ou ralentissement anormal. Si c'est le cas, votre ordinateur n'est pas assez puissant pour supporter une visio-conférence.
- Placez-vous dans un endroit calme, lumineux (mais pas en contre-jour).

3-Démarrage de la réunion :

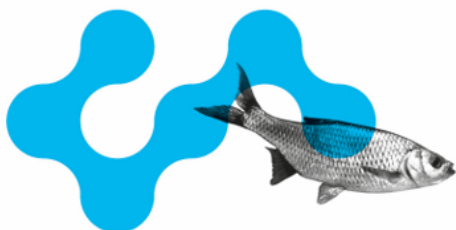
- Rejoignez la réunion à partir de 19h30 (30 min avant l'heure de démarrage pour régler les éventuels soucis de connexion) en cliquant directement sur le lien Ou en le recopiant dans votre navigateur web :

<https://kmeet.infomaniak.com/fvnauprsuuqlkfpf>

- Autorisez l'accès de KMeet à votre caméra et votre microphone
- Veuillez inscrire vos Nom, Prénom pour une meilleure reconnaissance
- Vous pouvez assister à la réunion
- Coupez votre caméra. A plus de 10 participants, KMeet utilise trop de bande passante internet et la réunion serait trop ralentie, avec des images floues.
- Durant la réunion, suivez les instructions du Syndicat de Rivières Les Ussees pour bien entendre et prendre la parole.

En cas de problème : le modérateur de la visio-conférence sera joignable par email :

aurelie.radde@rivieres-usses.com



REDIFFUSION ET BILAN

Vous pouvez consulter les documents de la séance :

Sur le site internet du Syndicat : www.rivieres-usses.com rubrique Espace Documentaire, Séances d'information – dossier SEANCE-7-LES OBSERVATOIRES

Liens des vidéos présenter lors de la séance :

Diapo 28 : Vidéo en immersion : « C'est quoi le bon état de l'eau ? »

<https://www.youtube.com/watch?v=P8Es3XlbLZs>

Diapo 29 :

-Vidéo de l'Agence de l'Eau sur les micropolluants:

<https://www.youtube.com/watch?v=vBsU7sjsXI>

-Vidéo en immersion sur l'eutrophisation :

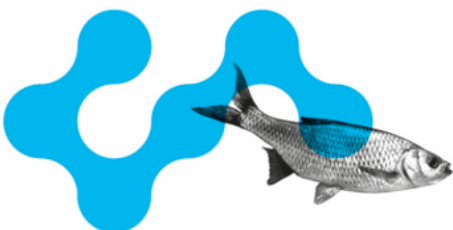
<https://www.youtube.com/watch?v=qQwgvI22Lqc>

Cette séance fut ouverte aux élu(e)s titulaires et suppléant(e)s du Syndicat de Rivières les UsseS, aux Présidents, Vice-Présidents à l'environnement, aux DGS et techniciens référents des intercommunalités membres du Syndicat de Rivières. 9 personnes se sont connectées le jour de la séance et ont pu suivre la présentation dont 8 élus.

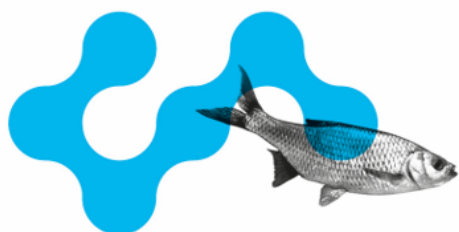
L'introduction de la séance d'information a été présentée par Patrice Primault, 1^{er} Vice-Président du Syndicat de Rivières les UsseS et référent sur la thématique de la ressource en eau et des observatoires. La séance a comme objectif de comprendre ce qu'est un observatoire et de présenter les différents observatoires comme outil de suivi de la rivière.

Les remarques des participants ont porté notamment sur :

- les délits environnementaux qui seront bientôt classés comme un crime,
- le problème des assainissements non collectif : une grande partie reste non conforme, une communication vers le grand public devrait être pensée,
- les pratiques d'épandage qui ne sont pas encore bien connues de tous.



Les UsseS
SYNDICAT
DE RIVIÈRES



Les UsseS
SYNDICAT
DE RIVIÈRES

107 route de l'Eglise 74 910 BASSY | 04 50 20 05 05
contact@rivieres-usses.com
www.rivieres-usses.com